



Frais de démarrage : y avez-vous pensé?

Saviez-vous que lors de l'achat d'une propriété, vous devez avoir un montant d'argent en liquidités pour couvrir les frais de démarrage? En effet, la mise de fonds et le paiement de l'hypothèque ne sont pas les seuls coûts à considérer au moment de l'achat.

Les frais de démarrage ne doivent surtout pas être pris à la légère; il faut donc pouvoir compter sur des fonds suffisants. Plusieurs prêteurs hypothécaires s'assureront même que vous avez ces fonds en votre possession avant de vous accorder un prêt. Le prêt hypothécaire est calculé en fonction de la valeur de la maison et ne peut pas servir à assumer les frais de démarrage.

Voici certains frais de démarrage communs :

- Inspection et évaluation de la propriété
- étude du dossier par l'assureur hypothécaire, si applicable, de même que les taxes sur la prime
- Honoraires du notaire
- Frais d'ajustement de comptes indiqués par le notaire (électricité, chauffage, taxes municipales et scolaires, contrat de location d'équipement, etc.)
- Droit de mutation (taxe de bienvenue)
- Frais de déménagement
- Frais de branchement (téléphone, électricité, etc.)
- Aménagement (peinture, rideaux, etc.)